JOURN@L FOOT

N°572 DU 29 JUIN 2023

NOTE AUX CLUBS

Afin que vous ayez le temps de former vos éducateurs et de vous fournir en nouvelles tablettes pour la prochaine saison.
La Commission Sportive vous informe du passage à la FMI pour les catégories suivantes :
U13 Critérium - U13 D1 - U13 D2 (à partir de la 2ème phase)

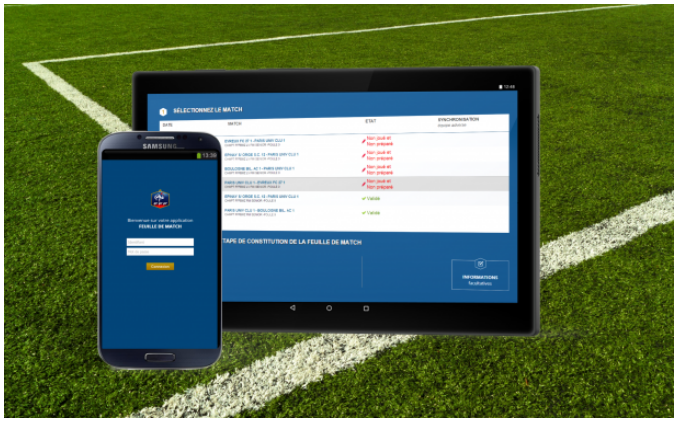

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL **P1**
APPEL **P5**
SPORTIVE **P6**
ARBITRAGE **P10**
STATUT DE L'ARBITRAGE **P12**

SECRETARIAT GENERAL

MEDAILLES 2022/2023

DISTRICT	LAUREAT	CLUB	MEDAILLES RECUES
Bronze	BOUTHERRE Cyrille	Echenevex Segny Chevry O	
	CROSET Sébastien	Annecy Le Vieux US	
	DUCRET Sébastien	AS du Lac bleu	
	TERRIER Catherine	Versonnex Grilly Sauverny AS	
Argent	COTTERLAZ RANNARD Julien	Chêne en Semine FC	District bronze
	FAVRE Pascal	Echenevex Segny Chevry O	
	GIRARDIN Nicolas	Thonon AS	
	PASINI Josette	Allinges STE S	JSEA bronze
	PONCET Jean François	Divonnaise US	
	SOARES Bruno	Chêne en Semine FC	
	ULIANA David	Annecy Le Vieux US	District bronze
	VATINET Laurent	Versonnex Grilly Sauverny AS	
Or	ALMEIDA ALVES Abel	Annecy Portugais S	District bronze, argent
	CADOUX Joël	AS du Lac bleu	District argent
	COMMUNAL Chantal	AS du Lac bleu	
	GUIGNARD Michel	Divonnaise US	District argent
	RIGAUD Pascal	Divonnaise US	
	TERRIER Michel	Versonnex Grilly Sauverny AS	
LIGUE			
Argent	ITALIANO Manuel	Annecy Le Vieux US	District bronze
	ARON Philippe	Ayze CS	District or, JSEA bronze
	FIGUET LION Josette	Valleiry ET S	
	GONCALVES SALGADO Manuel	Valleiry ET S	
	MOUNERAT Hervé	Ayze CS	District or, JSEA bronze
	PAQUET Jack	Valleiry ET S	District argent
Vermeil	BARD Brigitte	District	Ligue argent
	CHEVRIER Philippe	District	Ligue argent
	GRANGE Claude	District	District bronze, argent – Ligue argent
	LUTZ Laurent	District	Ligue argent, JSEA bronze
	MAREL Didier	District	Ligue argent, JSEA bronze
	ROUX Jean Denis	District	Ligue argent, JSEA bronze
Or	CARUSO Antonio	US Mont Blanc PSG	District or, Ligue argent et vermeil, JSEA bronze et argent
	GAROVO François	US Mont Blanc PSG	District or, JSEA argent et or
	RAMOTHE Jean	Annecy Le Vieux US	District or, Ligue argent
JSEA			
Bronze	DUPUIS Jean Jacques	Allinges STE S	District argent
	BAUDET François	Rumilly Vallières GFA	
	PICCON Bruno	Rumilly Vallières GFA	District argent – Ligue argent
	BADIN Amandine	Ayze CS	District bronze, argent
	DE SOUSA Antonio	Pays de Gex football	District bronze
	DOMENJOUD Sébastien	AS du Lac bleu	District or – Ligue argent
	GALLAY Sonia	Allinges STE S	
	MASSE Anthony	Saint Cergues FC	
Argent	ROUGE-POTASSON Marie	Annecy Le Vieux US	District or – JSEA bronze
	CHABERT Luc	VELLUT Bernard	JSEA bronze
	ROUGE-POTASSON Jean	Annecy Le Vieux US	District or, Ligue argent, vermeil – JSEA bronze
	VELLUT Bernard	VELLUT Bernard	District or – JSEA bronze
Or	BAUD Lucien	District	Ligue argent, vermeil, or – JSEA bronze, argent
	BERNARD Pierre	District	District or – Ligue argent, vermeil, or – JSEA bronze, argent

ANNIVERSAIRE 2022/2023			
	Bons en Chablais AG	75 ans	Argent
	Les Houches Servoz FC	50 ans	Bronze

COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 19 JUIN 2023

Présents : D Allard - B Bard - JM Baulmont - P Bernard - P Boisson - M Caruso - B Cheneval - P Chevrier - E Dupré P Gallay - G Moscato - G Laverrière - D Mouchet - A Parent - C Perrissin - M Poirrier - A Rosset - JD Roux - F Sussey
Excusés : A Badin - C Grange - L Lutz - D Marel - J Petit - L Quetstroy - C Sanavio
Salarié : F Pirat

BUDGETS

- Prévisionnel District au 30/06/23
  - Tableaux charges/recettes à ajouter
  - Tarifs : voir document joint, ajouter :
    - Amende pour absence du club à la réunion de lancement de saison séniors ou foot animation - 100€
    - Feuille de match U13 - FMI non enregistrée le dimanche avant 20h - 75€
- Prévisionnel Ligue : 12,2M€
  AG : vote du budget + quelques modifications de texte et vote pour les représentants à la FFF – 7 membres

FFF

- Election de 2 présidents de District – Seine et Oise et Gironde pour remplacer le 2 membres démissionnaires du COMEX
- Election du Président : P Diallo jusqu'en décembre 2024
- Répartition des voix pour une AG élective
  - 1/3 clubs amateurs
  - 1/3 Ligues et Districts
  - 1/3 clubs professionnels
  - Répartition entre Ligues et Districts
    - 35% Ligues
    - 65% Districts
  - Répartition proportionnelle pour les clubs en fonction du nombre de licenciés
    - 11/250 1 voix
    - 251/500 2 voix
    - 501/800 3 voix
    - + 800 4 voix
  - Répartition proportionnelle pour les Ligues en fonction du nombre de licenciés
    - - 50000 1 voix
    - 50001/150000 2 voix
    - 150001/20000 3 voix
    - + 200000 4 voix
  - Répartition proportionnelle pour les Districts en fonction du nombre de licenciés
    - -10000 1voix
    - 10001/20000 2 voix
    - 20001/35000 3 voix
    - + 35000 4 voix
- Mixité COMEX à partir de décembre 2024
  - Passe de 9 à 28 membres
  - Des binômes seront désignés pour : athlètes de haut niveau, arbitres, éducateurs, médecins, membres de droit dans lesquels sera choisi homme ou femme pour tendre vers la mixité
- Budget prévisionnel : 4,7M€ de déficit
- Création d'une ligue professionnelle féminine qui relève de la LFA
- Vote pour l'établissement de licences U5 à la date anniversaire des 5 ans

Convention de partenariat tripartite jointe **– STEF CARES/LAuRA Foot/ Préfecture Auvergne Rhône Alpes** – 100 supports pédagogiques vont être commandés pour les clubs avec une distribution prioritaire aux clubs labellisés et en démarche PEF

AG District

- Salle disponible à partir de 18h
- Emargement: Bard B, Bernard P, Cheneval B, Gallay P, Laverrière G, Mouchet D, Rosset A

COMMISSIONS

- **Statut des éducateurs**
  - Demande : essai du dispositif STEF CARES avec un public non sportif au campus de Groisy – Métiers de bouche et restauration --> validé par le CD
  - Information : Projet « La Savoie se prend aux Jeux » avec le soutien du Conseil départemental.
    - Envoyer 1000 jeunes et 150 bénévoles au nom de l'héritage olympique sur 28 journées (17+ 11 paralympiques) au club France.
    - Une réunion aura lieu pour désigner les jeunes en fonction de la répartition des fédérations sportives
- **Discipline**
  - 470 dossiers traités et 65 auditions
  - Recrutement nécessaire pour traiter la partie administrative, malgré l'aide apportée par Mélanie et Fabien
  - Barème des amendes
    - La Ligue a augmenté le barème pour les incivilités et violence à officiels
    - Après avoir augmenté de 2 matchs le barème des injures et propos grossiers cette saison, la commission augmentera de 2 matchs supplémentaires le barème pour propos obscènes – exemple : « Fils de p…. » 3 matchs --> 7 matchs. Ces dispositions seront présentées lors des réunions de secteurs

- **Prévention**
  - Chalenges et Fair Play - voir documents joints --> à faire paraitre au PV avec mention sous réserve de procédures en cours --> Mélanie
  - Présentation du nouveau support du Fair Play remis au club. A noter que le surcoût des supports est compensé par une diminution des dotations

- **Foot diversifié**
  - Foot entreprise : intervention à l'AG du 30/06
  - FUTSAL : réunion le 20/06 avec la Savoie pour l'organisation du championnat séniors et étude d'un format pour les jeunes

- **Coupes**
  - Bon déroulement des finales de à Divonne, remerciements au club et à la mairie
  - Remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au succès de cette manifestation
  - A noter l'efficacité de la réunion préparatoire aux finales qui a permis aux clubs d'être responsables de leur public et éviter les incidents

- **Statut arbitrage** – réunion le 22/06

- **Appel** – 2 dossiers en cours

- **Foot animation** – un incident entre 2 éducateurs lors de la journée U7 à sallanches

- **Compétitions**
  - Date limite pour l'engagement des équipes de foot à 11 le 07/07/23 suite à la mise en place du nouveau logiciel. Information sur la date et la procédure à faire suivre sur la messagerie des clubs --> F Pirat
  - Attention : nouvel environnement pour FOOT 2000
  - Montées et descentes sous réserve de procédure en cours :
    - Séniors : voir document joint
    - Jeunes
      - U20R2 Poisy
      - U18R2 GFA
      - U16R2 Marignier
      - U15R2 Lac Bleu

      Il n'est pas possible pour l'instant de statuer sur les clubs de D2, D3
  - Foot animation – voir fiche S Janssoone
    - Festival U13 le 06/04/24 à Passy
    - Journée U7 le 08/06/24 à Annemasse – le CD demande à avoir la décision du choix du lieu
  - Réunion de rentrée - voir fiche S Janssoone – la réunion du 28/08 à Cluses est à

décaler pour donner la priorité à la première réunion de secteur
- Réunions de secteurs à partir du 23/08 pour 7 dates – 23, 24, 25, 26 Pays de Gex, 28, 29. Faire une fiche pour chercher des clubs d'accueil pour les 7 dates mais aussi pour le Foot animation (à voir avec Sandrine), à remettre aux clubs à l'accueil de l'AG--> Mélanie

- **Divers**
  - AG AJV Ville La Grand – nouveau Président – E Février
  - AG Sauverny – 3 médailles remises par P Bernard
  - AG La Semine – présence des 7 maires du plateau – 1 médaille remise par A Rosset

Remerciements. Le Président D ALLARD et clôture de la séance.

NOTE AUX CLUBS

Non à jour avec le relevé n°3 :
ARTHAZ SPORTS

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :
FC Frangy – AS Lac Bleu

Commission de Discipline :
Maréchal

Commission des Jeunes :
FC Gavot – GFA RV – GJ AALP

Commission Féminines :
Villaz

Commission de l'Arbitrage :
Wilde

Commission du Statut de l'Arbitrage :
US AAG - Wilde

COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian
Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOCATIONS

DOSSIER D'APPEL N°20 2022/2023 :
Appel Règlementaire du club de AG Bons en Chablais et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.
Match n°25352560 du 20/05/2023 BONS EN CHABLAIS 1 – GFA RV 2 U17 D1

Ce dossier sera étudié le jeudi 6 juillet 2023 à 18h00 au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant.

AG BONS :
Le Président ou son représentant
DUREMORT Jérôme, éducateur
ARNAUD Aurélien, éducateur

DOSSIER D'APPEL N°21 2022/2023 :
Appel du club de LAC BLEU AS et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX d'une décision de la Commission Sportive suite à la publication des accessions et relégations parue le 21/06.

Ce dossier sera étudié le jeudi 6 juillet 2023 à 18h45 au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission Sportive ou son représentant.
Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant

AS LAC BLEU :
Le Président ou son représentant
MONFORT Karine, secrétaire

DOSSIER D'APPEL N°22 2022/2023 :
Appel Disciplinaire du club de FRANGY FC et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

Ce dossier sera étudié le jeudi 6 juillet 2023 à 19h30 au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

L'arbitre :
ALTUNOK Adem

FRANGY FC :
Le Président ou son représentant
PELLIGRINI Fabien, délégué

DELABI Ludovic, joueur n°9
BEORCHIA Jonathan, éducateur

US SEMNOZ VIEUGY :
Le Président ou son représentant
MEUNIER Bastien, joueur n°1
LENZI Mathieu, éducateur

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.
Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.
Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les évènements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.

COMMISSION SPORTIVE

Parution officielle des classements 2022/2023

Sous réserve des procédures en cours

Seniors D1 / Phase Unique — Poule Unique — 394237 — 1

Classement officiel au **27/06/2023**

		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Sillingy 1	43	22	13	4	5	0	0	0	0	52	29	23
2	Allinges 1	39	22	13	3	6	0	3	0	0	62	40	22
3	Sallanches Asc 1	35	22	10	5	7	0	0	0	0	52	50	2
4	Ayze 1	32	22	8	8	6	0	0	0	0	36	38	-2
5	Seynod 1	31	22	10	3	9	0	2	0	0	44	46	-2
6	Annecy Le Vx 2	31	22	9	4	9	0	0	0	0	49	46	3
7	Annemasse/Ambi/Gaill 1	30	22	8	7	7	0	1	0	0	42	45	-3
8	Reignier 1	29	22	7	8	7	0	0	0	0	48	39	9
9	Amancy 1	28	22	8	4	10	0	0	0	0	38	42	-4
10	Argonay 1	24	22	7	9	6	0	6	0	0	49	44	5
11	Thones 1	14	22	2	8	12	0	0	0	0	29	59	-30
12	Marignier 1	13	22	2	7	13	0	0	0	0	30	53	-23

Seniors D2 / Phase Unique — Poule A — 394238 — 2

Classement officiel au **27/06/2023**

		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cluses F.C 1	55	22	18	1	3	0	0	0	0	72	24	48
2	Bons En Chablais 1	51	22	16	3	3	0	0	0	0	50	22	28
3	Lyaud-Armoy 1	48	22	15	3	4	0	0	0	0	49	25	24
4	Fillinges 1	45	22	14	3	5	0	0	0	0	54	23	31
5	E.S.C.Olympiq 1	31	22	9	4	9	0	0	0	0	45	41	4
6	Thyez 1	29	22	8	5	9	0	0	0	0	43	35	8
7	St Jeoire La Tour Es 1	28	22	8	4	10	0	0	0	0	61	41	20
8	Morzine 1	28	22	9	1	12	0	0	0	0	46	49	-3
9	Haut Giffre 1	26	22	8	2	12	0	0	0	0	41	40	1
10	Amphion 2	20	22	5	5	12	0	0	0	0	50	70	-20
11	Annemasse/Ambi/Gaill 2	16	22	4	4	14	0	0	0	0	44	56	-12
12	Combloux 1	-1	22	0	1	19	2	0	0	0	15	144	-129

Seniors D2 / Phase Unique — Poule B — 394238 — 3

Classement officiel au **27/06/2023**

		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Foron F.C. 2	57	22	18	3	1	0	0	0	0	77	27	50
2	Cernex 1	52	22	16	4	2	0	0	0	0	52	18	34
3	Chavanod 1	35	22	11	2	9	0	0	0	0	46	37	9
4	Poisy 1	35	22	10	5	7	0	0	0	0	50	30	20
5	Chilly 2	33	22	10	3	9	0	0	0	0	50	39	11
6	La Balme Sill 1	32	22	10	4	8	0	2	0	0	36	40	-4
7	Pringy 2	30	22	7	9	6	0	0	0	0	47	37	10
8	F. Sud Gessien 1	27	22	8	3	11	0	0	0	0	35	46	-11
9	La Filiere 1	26	22	7	5	10	0	0	0	0	36	48	-12
10	Ville La Grand A.J. 1	23	22	7	2	13	0	0	0	0	46	53	-7
11	Cheran F.C. 1	20	22	6	2	14	0	0	0	0	24	62	-38
12	Union Saleve Foot 1	2	22	1	0	21	0	1	1	0	26	88	-62

Seniors D4 / Phase Unique — Poule A — 394240 — 7

Classement officiel au **27/06/2023**

		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ballaison 2	52	22	17	1	4	0	0	0	0	73	22	51
2	Thonon As 1	51	22	16	3	3	0	0	0	0	58	28	30
3	Leman Presqu Ile 1	45	22	15	0	7	0	0	0	0	51	31	20
4	Bons En Chablais 2	39	22	12	3	7	0	0	0	0	56	37	19
5	Marin 1	38	22	12	2	8	0	0	0	0	47	43	4
6	Vacheresse/Abondance 1	33	22	9	6	7	0	0	0	0	49	41	8
7	Anthy 1	27	22	8	4	10	0	1	1	0	53	42	11
8	Perrignier 1	21	22	6	5	11	0	2	0	0	35	57	-22
9	Sciez 1	19	22	6	3	12	1	1	1	0	41	57	-16
10	Amphion 3	14	22	4	2	16	0	0	0	0	35	84	-49
11	Brevon 1	13	22	3	5	14	0	1	1	0	28	47	-19
12	Margencel 2	11	22	3	6	9	4	0	0	0	28	65	-37

Seniors D4 / Phase Unique	Poule B	394240	8

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Vetraz 1	53	22	17	3	2	0	1	1	0	99	20	79
2 Ville La Grand A.J. 2	50	22	17	0	4	1	0	0	0	77	33	44
3 E.S.C.Olympiq 2	47	22	15	2	5	0	0	0	0	63	34	29
4 F. Sud Gessien 2	42	22	14	0	8	0	0	0	0	68	42	26
5 As Genevois 2	41	22	13	2	7	0	0	0	0	66	53	13
6 Challex 1	32	22	10	2	10	0	0	0	0	30	41	-11
7 Bonne-Vallée Verte 1	27	22	9	0	13	0	0	0	0	48	62	-14
8 Evian F.C. 2	25	22	8	2	11	1	0	0	0	43	63	-20
9 Prevessin Mo 2	21	22	6	4	12	0	1	1	0	36	46	-10
10 St Cergues 1	18	22	6	0	16	0	0	0	0	32	74	-42
11 Sauverny 1	14	22	4	2	16	0	0	0	0	30	84	-54
12 Veigy 2	11	22	3	3	15	1	0	0	0	31	71	-40

Seniors D4 / Phase Unique	Poule C	394240	9

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Sallanches Asc 2	50	19	16	2	1	0	0	0	0	69	24	45
2 Thyez 2	46	19	15	1	3	0	0	0	0	59	19	40
3 Cluses F.C 2	37	19	11	4	4	0	0	0	0	73	37	36
4 Megeve 1	35	19	11	2	6	0	0	0	0	71	43	28
5 Fillinges 2	33	19	11	0	8	0	0	0	0	44	30	14
6 St Jeoire La Tour Es 2	24	19	7	3	9	0	0	0	0	41	45	-4
7 Haut Giffre 2	19	19	6	1	12	0	0	0	0	43	45	-2
8 Chamonix 1	19	19	5	4	10	0	0	0	0	37	42	-5
9 Morzine 2	15	19	5	1	12	1	0	0	0	27	55	-28
10 Marignier 3	10	19	4	0	13	2	0	0	0	35	88	-53
11 Viuz En Sallaz 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12 Combloux 2	FG	10	0	0	8	2	0	0	0	2	73	-71

Seniors D4 / Phase Unique	Poule D	394240	10

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Annecy Port. 1	45	22	13	6	3	0	0	0	0	63	33	30
2 Pers Jussy 1	44	22	13	6	3	0	1	1	0	41	18	23
3 Argonay 2	42	22	12	6	4	0	0	0	0	67	42	25
4 Foron F.C. 3	41	22	12	5	5	0	0	0	0	56	36	20
5 Reignier 2	41	22	12	5	5	0	0	0	0	60	37	23
6 Amancy 2	30	22	9	3	10	0	0	0	0	50	46	4
7 Bonneville 2	28	22	9	3	8	2	0	0	0	54	52	2
8 Dingy St-Clair 1	24	22	7	3	12	0	0	0	0	49	61	-12
9 Aravis 1	22	22	5	7	10	0	0	0	0	31	54	-23
10 St Pierre 2	20	22	6	2	14	0	0	0	0	43	62	-19
11 Villy Pelloux 1	16	22	3	7	12	0	0	0	0	31	73	-42
12 Cranves Sales 2	11	22	2	5	15	0	0	0	0	26	57	-31

Seniors D4 / Phase Unique	Poule E	394240	11

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Gfa Rumillyvallieres 4	49	20	16	1	3	0	0	0	0	77	20	57
2 Semnoz Vieugy 3	36	20	11	3	6	0	0	0	0	45	33	12
3 La Balme Sill 2	36	20	11	3	6	0	0	0	0	44	28	16
4 Cheran F.C. 2	35	20	11	2	7	0	0	0	0	38	34	4
5 Chavanod 2	33	20	10	3	7	0	0	0	0	39	29	10
6 Chilly 3	32	20	10	2	8	0	0	0	0	42	37	5
7 Epagny-Metz Tessy 1	31	20	10	1	9	0	0	0	0	42	43	-1
8 Foot Sud 74 1	22	20	6	4	10	0	0	0	0	32	44	-12
9 Annecy Le Vx 3	20	20	6	3	11	0	1	1	0	31	52	-21
10 Marigny 1	19	20	6	1	13	0	0	0	0	31	53	-22
11 Thones 2	1	20	0	3	15	2	0	0	0	11	59	-48
12 Seynod 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D5 / Phase Unique	Poule A	394241	76

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Lyaud-Armoy 2	54	22	17	3	2	0	0	0	0	89	22	67
2 Ballaison 3	53	22	17	3	1	1	0	0	0	70	19	51
3 Leman Presqu Ile 2	49	22	16	1	5	0	0	0	0	79	31	48
4 Douvaine-Loisin 2	44	22	13	5	4	0	0	0	0	84	35	49
5 Bons En Chablais 3	43	22	14	1	7	0	0	0	0	73	32	41
6 Champanges 2	31	22	9	4	9	0	0	0	0	40	37	3
7 Anthy 2	21	22	6	3	13	0	0	0	0	39	72	-33
8 Gavot 2	20	22	6	4	10	2	0	0	0	29	65	-36
9 Perrignier 2	16	22	6	1	12	3	0	0	0	39	71	-32
10 Vacheresse/Abondance 2	16	22	5	2	14	1	0	0	0	33	77	-44
11 Marin 2	16	22	5	2	15	0	1	1	0	31	72	-41
12 Brevon 2	8	22	3	1	16	2	0	0	0	33	106	-73

Seniors D5 / Phase Unique	Poule B	394241	77

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Houches Servoz 1	45	16	15	0	1	0	0	0	0	61	26	35
2 Ayze 2	40	16	13	1	2	0	0	0	0	50	19	31
3 Marnaz 1	21	16	7	1	8	0	1	1	0	35	33	2
4 Pers Jussy 2	21	16	7	1	7	1	0	0	0	29	41	-12
5 Sallanches Asc 3	18	16	6	1	8	1	0	0	0	34	44	-10
6 Vougy 1	16	16	5	1	10	0	0	0	0	28	31	-3
7 Haut Giffre 3	14	16	4	5	5	2	1	0	0	31	37	-6
8 Mt Blanc Psg 3	9	16	4	3	3	6	0	0	0	34	44	-10
9 Lac Bleu 3	8	16	4	1	6	5	0	0	0	20	47	-27
10 Ville La Grand A.J. 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D5 / Phase Unique	Poule C	394241	78

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Valleiry 2	40	16	13	1	2	0	0	0	0	57	21	36
2 E.S.C.Olympiq 3	37	16	12	1	3	0	0	0	0	46	13	33
3 Cernex 3	33	16	11	1	3	1	0	0	0	48	18	30
4 Haut-Rhone 1	28	16	9	1	6	0	0	0	0	46	33	13
5 Frangy 2	19	16	6	2	7	1	0	0	0	29	40	-11
6 F. Sud Gessien 3	15	16	5	2	7	2	0	0	0	29	45	-16
7 Semine 2	13	16	4	2	9	1	0	0	0	21	52	-31
8 Challex 2	9	16	2	3	11	0	0	0	0	17	50	-33
9 Saleves-Arthazsports 1	8	16	3	1	11	1	1	1	0	23	44	-21
10 Divonne 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D5 / Phase Unique	Poule D	394241	79

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Meythet 2	39	16	13	0	3	0	0	0	0	68	27	41
2 Faverges Port 2	36	16	11	3	2	0	0	0	0	41	17	24
3 Lac Bleu 2	35	16	11	2	3	0	0	0	0	66	15	51
4 Annecy Port. 2	31	16	10	1	5	0	0	0	0	39	26	13
5 Villaz 2	29	16	9	2	5	0	0	0	0	40	27	13
6 Semnoz Vieugy 4	13	16	4	3	7	2	0	0	0	30	46	-16
7 Aravis 2	11	16	3	2	11	0	0	0	0	27	52	-25
8 Foot Sud 74 2	5	16	2	1	11	2	0	0	0	20	61	-41
9 Epagny-Metz Tessy 2	4	16	1	2	13	0	1	1	0	21	81	-60
10 Lanfonnet/Dingy 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D5 / Phase Unique	Poule E	394241	610

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Poisy 2	48	18	16	0	2	0	0	0	0	75	17	58
2 Pringy 3	43	18	14	1	3	0	0	0	0	72	26	46
3 Evires 2	43	18	14	1	3	0	0	0	0	61	16	45
4 Chavanod 3	27	18	8	3	7	0	0	0	0	51	50	1
5 Argonay 3	26	18	8	2	8	0	0	0	0	46	46	0
6 Amancy 3	22	18	7	2	8	1	0	0	0	35	40	-5
7 La Filiere 2	21	18	9	1	1	7	0	0	0	40	39	1
8 Cruseilles 3	14	18	4	2	12	0	0	0	0	38	77	-39
9 Villy Pelloux 2	5	18	2	1	13	2	0	0	0	19	68	-49
10 Epagny-Metz Tessy 3	2	18	1	1	14	2	0	0	0	25	83	-58

Seniors D3 / Phase Unique	Poule A	394239	4

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 As Genevois 1	54	22	18	1	3	0	1	1	0	74	19	55
2 Douvaine-Loisin 1	49	22	15	4	3	0	0	0	0	85	44	41
3 Champanges 1	34	22	9	7	6	0	0	0	0	42	35	7
4 Allinges 2	33	22	9	6	7	0	0	0	0	46	45	1
5 Gavot 1	29	22	8	5	9	0	0	0	0	51	59	-8
6 Mt Blanc Psg 2	29	22	9	2	11	0	0	0	0	38	45	-7
7 Veigy 1	29	22	8	5	9	0	0	0	0	57	45	12
8 Cluses Scionzier Fc 3	24	22	8	2	10	2	0	0	0	46	74	-28
9 Margencel 1	22	22	7	5	10	0	4	1	0	47	49	-2
10 Marignier 2	18	22	5	3	14	0	0	0	0	30	48	-18
11 Evian F.C. 1	17	22	7	4	11	0	8	2	0	41	50	-9
12 Et.Sp.Clusienne 1	15	22	4	4	13	1	0	0	0	33	77	-44

Seniors D3 / Phase Unique	Poule B	394239	5

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Bonneville 1	47	20	15	3	2	0	1	0	0	56	23	33
2 St Pierre 1	47	20	15	2	3	0	0	0	0	81	25	56
3 Valleiry 1	46	20	14	4	2	0	0	0	0	58	17	41
4 Semine 1	36	20	11	3	6	0	0	0	0	50	30	20
5 Cranves Sales 1	27	20	8	3	9	0	0	0	0	54	47	7
6 Prevessin Mo 1	26	20	8	3	9	0	1	0	0	39	43	-4
7 Pays De Gex Fc 2	25	20	8	4	8	0	3	1	0	48	52	-4
8 Cernex 2	23	20	7	2	11	0	0	0	0	41	47	-6
9 Divonne 2	22	20	6	4	10	0	0	0	0	34	52	-18
10 Vuache 1	12	20	4	0	16	0	0	0	0	24	67	-43
11 Annemasse/Ambi/Gaill 3	-7	20	0	0	13	7	0	0	0	7	89	-82
12 Union Saleve Foot 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 / Phase Unique	Poule C	394239	6

Classement officiel au **27/06/2023**	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1 Faverges Port 1	48	22	19	2	1	0	11	1	0	89	21	68
2 Cruseilles 2	47	22	15	2	5	0	0	0	0	56	31	25
3 Lac Bleu 1	42	22	13	4	5	0	1	0	0	70	35	35
4 Semnoz Vieugy 2	40	22	12	4	6	0	0	0	0	67	44	23
5 Villaz 1	33	22	10	3	9	0	0	0	0	47	52	-5
6 Meythet 1	32	22	10	2	10	0	0	0	0	52	43	9
7 Lanfonnet 1	31	22	8	7	7	0	0	0	0	52	30	22
8 Frangy 1	30	22	8	6	8	0	0	0	0	49	43	6
9 Evires 1	29	22	6	11	5	0	0	0	0	37	31	6
10 Sillingy 2	16	22	5	2	15	0	1	1	0	49	56	-7
11 Cran Olymp. 1	-5	22	0	2	20	0	7	1	0	21	122	-101
12 Seynod 2	-16	22	2	0	19	1	21	2	0	26	107	-81

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

COMPTE-RENDU PLENIERE CDA - LUNDI 11/05/23 A 18H45

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Antoine BLANCHET, Raphaël BARBARROUX, Philippe CHEVRIER, Jean Paul DREVAULT, Damien FOURNIER, John GARDET, Romain GENOUD, Mike MOMONT, Patrick MOREAU, Frédéric PTASIK, Théo RAMEL.

Assiste : Jérôme MENAND (CTDA).

Absent : Amandine BADIN (excusée).

Ouverture de séance par le président, en remerciant les membres de leur présence pour cette dernière réunion plénière de la saison et pour l'encadrement des officiels pour les finales des coupes de district.

1°) COURRIERS

1. **Courriers arbitres**
   - **Théo DESBIEZ-PIAT :** Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services rendus.
   - **Florian GUETAT :** Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services rendus.
   - **Vincent SUBLET :** Demande de passer arbitre centrale acceptée, intégration du groupe D5
   - **Antoine MENARD :** Pris acte de votre courrier souhaitant disposer d'une année sabbatique.
   - **Setti OUTMAN :** Lu et noté.
   - **Ludovic ROUSSEAU :** Lu et noté, remerciement.
   - **Ange-Mathieu RIGNOT :** Pris acte de votre courrier souhaitant disposer d'une année sabbatique.
   - **Victor DIAS :** Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services rendus.

2. **Ligue / FFF**
   - **Ligue de Normandie :** Lu et noté.

3. **Club**

4. **Divers**
   - **Romain GENOUD :** Lu et noté, remerciement.
   - **Pierre BERNARD :** Lu et noté, remerciement.

1°) Indemnités observateurs

Les indemnités de déplacement pour les observateurs (hors accompagnement et tutorat), sont revues pour la saison 2023-2024.
Ces indemnités kilométriques seront sur les mêmes bases que les arbitres auquel s'ajoutera une indemnité de match de 15€.

2°) Point Bonus

Pour la saison 2023-2024, les bonus tutorats et accompagnements sont réétudiés en fonction des catégories des arbitres.
Pour donc obtenir ce bonus, il faudra :

- **D1 : 3** tutorats / accompagnements
- **D2 : 3** tutorats / accompagnements
- **D3 : 2** tutorats / accompagnements
- **D4 : 2** tutorats / accompagnements

- **AA : 2** tutorats / accompagnements

3°) Dossiers disciplinaires

Sur cette saison 2022-2023, 6 dossiers ont fait suite à des sanctions administratives :

- **1 dossier** de non-désignation d'une durée de **15 jours**,
- **1 dossier** de non-désignation d'une durée de **30 jours**,
- **1 dossier** de non-désignation d'une durée de **90 jours**,
- **3 dossiers** de remise à disposition au club pour une durée de **2 ans**.

4°) Divers

En préambule et après présentation des différents résultats et classements FFF/LIGUE, la CDA adresse ses félicitations aux arbitres ayant obtenu une promotion et ne peut qu'encourager les déçus à persévérer.

- ATAR Halil : arbitre assistant R1
- DE QUARTI Dario : arbitre F4 (National 2)
- FIASCO Jérémy : arbitre R2
- LELEU Mickael (ex Haute Savoie) : arbitre F2 (Ligue 2)
- LOPES DA CRUZ Diogo : arbitre assistant de Ligue
- MOMONT Mike : arbitre R2
- MUGNIER Jérémy : jeune arbitre de Ligue

Enfin nous félicitions Luigi ANTONIOL et Eliot Bosonnet pour leur sélection à la section sportive arbitrage de Villeurbanne.

Validation des classements des arbitres, sans possibilité de donner les affectations pour la saison prochaine (en attente des résultats ligue). Les affectations 2023/2024 seront validées avant le 15 juillet.

Préparation Assemblée Générale des arbitres HSPG. Pour rappel, l'AG **obligatoire** aura lieu à Ville-la-Grand le **2 septembre 2023**.

5°) Compte-rendu annuel de formation

FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE
- 3 sessions de 4 jours.
- 60 nouveaux arbitres admis aux examens (40 mineurs et 20 majeurs).

Au total : 67 candidatures, 96 heures de formation, 12 journées de formation.

FORMATION CONTINUE/STAGES DES ARBITRES ET OBSERVATEURS
- Formation continue des arbitres et observateurs.
- Formation continue des nouveaux arbitres.
- Stage annuel des arbitres/observateurs.
- Formation des arbitres futsal, des arbitres assistants.
- Test physique des arbitres du District.

Au total : 462 participants, 61 heures de formation, 15 séances.

FORMATION CANDIDATS LIGUE
- 2 cycles de formation continue de 10 séances dans le cadre d'une promotion régionale.
- 7 candidats valident le module théorique régional.
- En attente d'autres résultats fin juin 2023 pour les 10 autres.

Au total : 16 candidats, 60 heures de formation, 20 interventions.

FORMATION EN MILIEU SCOLAIRE
- 9 Interventions en sections sportives collèges et lycées (Bontaz Thyez, Bons en Chablais, Cluses, Marignier, Morzine, Passy).
- 5 séances avec l'UNSS dans le cadre de la certification et de la formation des jeunes officiels lors des finales départementales ou académiques de foot ou futsal (collèges et lycées).

Au total : 234 personnes impactées, 36 heures de formation, 14 séances.

FORMATION AU SEIN DES CLUBS
- Interventions auprès des joueurs/éducateurs/dirigeants/référents en arbitrage et arbitres bénévoles.
- Clubs impactés : Amancy-Amphion-Annecy FC-Annecy Le Vieux-Annemasse-Arenthon ScientriezAyze CS- Bons en Chablais-Chamonix-Chilly-FC Cluses-Cluses Scionzier-Cranves Sales-Divonne-AS Faverges Portugais-FC Foron-Foot Sud 74-Frangy-Lac Bleu-La Filiere-Les Houches-Marigny St MarcelUS Margencel-Marignier Sport-Marin AS-Marnaz FC-CS Megeve-Mont Blanc-Poisy-Pringy-ReignierSaint Julien-Sallanches-Sillingy-ES Seynod-AS Thonon-ES Thyez-FC Vermillon-US Vétraz Monthoux-ASP Villaz.
Au total : 214 personnes impactées, 26 heures de formation, 9 séances

Présentation du calendrier de formation 2023/2024.
Remerciements à tous les clubs qui ont accueilli nos actions arbitrage lors de cette saison.
Le président clôture cette plénière en remerciant la CDA, pour le travail fournit, et souhaite de bonnes vacances.

Les prochains RDV de la CDA :
Plénière : 21/08/2023
Audition : 21/08/2023
L'ordre du jour est épuisé à 21h30

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Président : ROUX Jean-Denis
Représentants des clubs :
BERNARD Pierre - LUTZ Laurent - Patricia VINCENT
Arbitres représentant les clubs : MOMONT Mike et BADIN Amandine par visioconférence
Excusé : CUSIN Sébastien
Assistent : GALLAY Pascale – MENAND Jérôme

STATUT LAURAFOOT

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31,[...]

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District. La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

ARBITRES SUPPLEMENTAIRES (article 45 du statut de l'Arbitrage)

RAPPEL : Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Article 45

Le club qui, **pendant les deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage **en sus des obligations réglementaires**, y compris les clubs non soumis aux obligations, **un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou

de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 30 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

Encouragement au recrutement d'arbitres féminines :

Le club qui, **pendant les deux saisons précédentes**, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage **au moins une arbitre féminine, qu'il a amenée lui-même à l'arbitrage**, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles organisées par la LAuRAFoot, y compris pour les tours de coupes nationales organisés par la LAuRAFoot

.

CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2023/2024 : MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

CLUBS	N°CLUB	NOMBRE DE MUTES
BONS EN CHABLAIS	**504539**	**1**
CLUSES FC	**519170**	**1**
FOOT SUD 74	**552156**	**1**
FOOT SUD GESSIEN	**550798**	**1**
MARIGNIER SP	**515966**	**1**
VILLE LA GRAND AJ	**552307**	**1**

OBLIGATIONS (rappel des articles 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage et 1.2 du Statut Régional de l'Arbitrage)

<u>RAPPEL</u> : Un arbitre qui est joueur ne peut représenter le club pour une mutation supplémentaire.

Article 41 – Nombre d'arbitres.

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles. Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

– Championnat de Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs,
– Championnat de Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs,

– Championnat National 1 : 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs,
– Championnat National 2 et National 3 : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
– Championnat Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
– Championnat Régional 2 : 3 arbitres dont 1 arbitre majeur,
– Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
– Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,
– Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,
– Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,
– Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre,
– Equipe Régional 1 et Régional 2 Futsal : 1 arbitre spécifique futsal (Les clubs futsal ne pourront pas présenter un

arbitre qui représente déjà un club en football à 11),
– Autres divisions de district, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : 1 arbitre,
– Avant dernier niveau de district : 1 arbitre ou 1 arbitre-auxiliaire,
– Dernier niveau de district : pas d'obligation.

2. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club.

Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.

3. Les dispositions particulières des Ligues imposant à leurs clubs un nombre d'arbitres plus élevé que ci-dessus, restent applicables aux clubs de ces Ligues disputant un Championnat National. L'âge s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours.

Article 1.2 du Statut Régional de l'Arbitrage - NOMBRE D'ARBITRES au Statut Aggravé de la LAuRAFoot.

« Pour être représentatif au regard du statut de l'arbitrage de la LAuRAFoot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et en districts de la LAuRAFoot (niveaux D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée aussi bien pour le Statut Fédéral que pour le Statut Aggravé de la LAuRAFoot.

Les clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et dans les deux premiers niveaux des districts de la LAuRAFoot (D1 et D2) devront répondre aux obligations minimales du Statut Aggravé dont le nombre définitif minimal d'arbitres sera communiqué aux clubs lors de la parution des informations au 30 septembre. Un tableur sera mis à disposition des clubs afin que ceux-ci puissent eux-mêmes calculer leurs obligations avant l'engagement de leurs équipes.

Ce nombre (arrondi au sens mathématique du terme : par exemples 2,4=2 et 2,5=3) sera calculé pour chaque club en fonction du nombre d'arbitres utilisés (divisé par 2 car 2 équipes par match) affecté d'un coefficient de 1,15 pour nécessité de fonctionnement pour les différentes équipes seniors masculines libres FFF, LFP, Ligue et jusqu'au troisième niveau de District (D3) inclus ainsi que pour les différentes équipes seniors féminines FFF et Ligue.

La Commission Régionale de l'Arbitrage publiera chaque saison avant le 30 septembre le nombre d'arbitres désignés dans chaque compétition citée dans le précédent paragraphe, FFF, LFP, Ligue et District jusqu'au niveau D3. Faute de publication, c'est le nombre de la saison précédente qui sera acté.

[...]

Après avis favorable de sa C.D.A. pour les jeunes arbitres de district et de la C.R.A. pour les Jeunes Arbitres de Ligue, un arbitre âgé de plus de 18 ans qui en a fait la demande avant le 30 septembre de la saison, peut diriger des rencontres seniors et compte comme arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée s'il a effectué le nombre minimal requis de journées dans la catégorie senior.

Un Jeune Arbitre Fédéral est considéré comme arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée.

En plus des obligations prévues à l'article 41-1, les équipes évoluant en Championnat de France Futsal D2 devront disposer d'un arbitre spécifique futsal (Les équipes futsal ne pourront pas présenter un arbitre qui représente déjà un club en football à 11) ainsi que les équipes Futsal R1 et Futsal R2.

Ces sanctions sportives consécutives à ces obligations, s'appliquent à l'équipe disputant la compétition régionale futsal au plus haut niveau ».

Les clubs ne disposant pas lors de leur engagement dans les compétitions officielles du nombre d'arbitres en activité, prévu par les statuts fédéral et aggravé, sont donc invités à faire connaître à leur District les candidatures d'arbitres pour qu'ils satisfassent aux examens théoriques.

Le Statut Fédéral de l'Arbitrage et le Statut Aggravé LAuRAFoot s'appliquent tour à tour et si les obligations au Statut Aggravé LAuRAFoot sont inférieures en nombre d'arbitres exigé, c'est le Statut Fédéral qui prime en nombre d'arbitres exigé. Dans un cas comme dans l'autre, les arbitres doivent être âgés de 21 ans et plus au premier janvier

de la saison concernée.

LISTE DES CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION AU STATUT FEDERAL ET AU STATUT AGGRAVE DE LA LIGUE AU 30 JUIN 2023

SENIORS

Clubs	Arbitres n'ayant pas dirigé le nombre de rencontres	Arbitres manquants	Année d'infraction au statut fédéral	Montant à payer
AYZE C.S.		1 Senior	1	120 €
BONNEVILLE CA 1921	1		1	50 €
BREVON F.C.	1		5	250 €
CLUSIENNE ET. S.		1	2	100 €
CRANVES-SALES F.C.		1	1	50 €
PARMELAN VILLAZ AS	1		2	100 €
PREVESSIN MOENS AS		1	1	50 €
ST JEOIRE LA TOUR		1 Senior	2	100 €
SALLANCHES A.S.C.		1 Senior	2	240 €
SCIEZ EV	1		1	50 €
SEYNOD ETS	1 Senior		1	120 €
SILLINGY A.S.		1 Senior	2	240 €
THONES F.C.		1 Senior	1	120 €
VILLY LE PELLOUX F.C.		1	1	50 €
VUACHE F.C.	1		1	50 €

JEUNES

Suite de l'article 1.2 du Statut Régional de l'Arbitrage :

« En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :
a) le championnat national des U19
b) le championnat national des U17
c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U20, U18, U16 ou U15 -> 2 JEUNES ARBITRES

B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :
a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18, U16, U15 ou U14.
b) le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District (à compter de la saison 2020/2021) -> 1 JEUNE ARBITRE

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du

club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres. Pour les ententes (à compter de la saison 2020/2021) : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.

Nota : Pour représenter le club au statut aggravé Jeunes de Ligue, le jeune arbitre peut avoir 13 ans au moins à 21 ans au plus au 1er janvier de la saison concernée ».

Clubs	**Arbitres jeunes manquants**	**Année d'infraction Statut aggravé**	**Montant à payer**
BONS EN CHABLAIS	**1**	**1**	**80 €**
EVIRES	**1**	**1**	**80 €**

Rappel : 2 mutations perdues pour la saison 2023/2024. Le règlement sera modifié pour la saison 2024/2025.

RAPPEL – Sanctions et Pénalités Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :
a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :
- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Autres Divisions Régionales et Division Supérieure de District : 120 €
- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : 50 € par arbitre manquant pour la première saison d'infraction.

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.
e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 30 juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Article 47 - Sanctions sportives.

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :
a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 30 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.
b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 30 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 30 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article

164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 30 juin, en troisième année d'infraction et au- delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football

Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent. Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives. 6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus élevée.

Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré :

Comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle,
Comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé.

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission de District du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District qui jugera en deuxième et dernière instance – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

IMPORTANT : NOTE AUX CLUBS

Les arbitres dont le nombre de matchs effectués est en dessous de la moyenne risquent de ne pas couvrir leur club au terme de la saison 2023-2024

Rappel :

Arbitre senior	**= 18 matchs à arbitrer**
Arbitre jeune	**= 15 matchs à arbitrer**
Arbitre stagiaire adulte	**= 9 matchs à arbitrer**
Arbitre stagiaire jeune	**= 7 matchs à arbitrer**

ATTENTION : Les arbitres doivent obligatoirement effectuer un match dans les 3 dernières journées de championnat.

Le Président, **Le Secrétaire,**

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à

district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr ou par courrier.